



Groupe hospitalier
Paris Saint-Joseph

**Institut de Formation
en Soins Infirmiers**

Mobilité internationale

Foire aux questions

S Joseph, C Vremmont, I Bouyssou

Juin 2017

<http://www.hpsj.fr/ifs/erasmus/>

1- Quand puis-je effectuer une mobilité internationale ?

En fin de deuxième année (semestre 4) ou début de 3^{ème} année de formation (S5)

2- S'agit-il d'une mobilité de stage exclusivement ?

L'IFSI organise des mobilités de stages essentiellement mais selon la destination une mobilité étude/stage peut être envisagée

3- Dois-je chercher moi-même l'établissement d'accueil ?

Oui dans le cas où vous souhaitez une mobilité qui n'est pas dans notre liste de partenaires .Dans un premier temps vous pouvez rencontrer Corinne Vremmont, assistante mobilité internationale, qui vous transmettra la liste et les coordonnées de nos différents partenaires. Vous pouvez également faire vous-même vos recherches tout en sollicitant S Joseph, cadre formateur référent mobilité internationale, pour vous aider.

4- Quel niveau de langue dois-je avoir ? Comment l'acquérir ... ?

Pour la mobilité en Erasmus, Le niveau B2 est obligatoire. Tous les participants doivent impérativement compléter un test de niveau avant de partir en mobilité afin d'évaluer leurs compétences linguistiques sur la plateforme OLS (<http://erasmusplusols.eu>)

En fonction de leur maîtrise de la langue, les participants ont la possibilité d'accéder à la plateforme OLS pour suivre des cours de langue en ligne.

A la fin de leur mobilité, les participants sont invités à passer un deuxième test afin d'évaluer les progrès acquis. Ce deuxième test permet à l'étudiant de recevoir les 20% restants de sa bourse

Pour les autres mobilités internationales, il est recommandé de détenir le niveau B2 de la langue parlée dans le pays

5- Selon quelles conditions. (pédagogiques, sécurité) ?

Critères pédagogiques :

- Au moins 48 ECTS permettant le passage de 1^{ère} en 2^{ème} année et 75 ECTS et compétences 3 et 6 acquises en stage (en S3)
- Pas d'avertissement disciplinaire,
- Pas de présentation au conseil pédagogique
- Etre autonome

- Etre motivé
- Avoir un projet pertinent en lien avec la formation IDE (projet professionnel, projet en lien avec le MFE)

Critères de sécurité : Le pays d'accueil doit figurer en vert sur le site du ministère des affaires étrangères

6- Quand dois-je faire la demande ?

Deux présentations du programme Mobilité internationale- Erasmus+ sont faites aux ESI au cours du S1 et une en S3.

Une demande écrite du projet est à transmettre à ce moment là

Les calendriers sont consultables en ligne <http://www.hpsj.fr/ifs/erasmus/>

7- Auprès de qui ?

Les ESI doivent se rendre en premier lieu au département des relations internationales auprès de C Vremmont puis s'adresser en priorité à leur cadre référent de suivi pédagogique. Il est conseillé de se renseigner et de se préparer entre 1 an et 6 mois avant le départ pour la mobilité.

8- Que doit comporter mon dossier ?

Le dossier administratif doit contenir :

- Une fiche d'inscription complétée avec photo récente (à retirer auprès de C Vremmont ou en ligne <http://www.hpsj.fr/ifs/erasmus/>)
- Une lettre de motivation et un CV
- Un RIB
- Une copie de la CNI
- Un kit de mobilité (à retirer auprès de C Vremmont ou en ligne <http://www.hpsj.fr/ifs/erasmus/>)

Le projet à présenter à la commission d'éligibilité doit contenir :

- Une présentation du pays d'accueil
- Une présentation du système de santé du pays d'accueil
- Une présentation de l'établissement d'accueil
- Une présentation de la spécialité souhaitée et le service d'accueil
- L'organisation pour l'hébergement le trajet
- L'assurance européenne
- Les compétences acquises avant le départ en mobilité, les prérequis de stage
- Les objectifs de stage et de mobilité
- Les compétences que vous pourrez valider durant votre mobilité

9- Quel est le rôle de la commission d'éligibilité ?

La commission d'éligibilité étudie chacun des dossiers présentés et valide ou non la mobilité selon les critères suivants :

- Critères académique
- Critères de sécurité du pays d'accueil
- Pertinence du projet

Elle se réunit en juin pour les mobilités de S4, en mars pour les mobilités de S5

10- Quelles démarches administratives et selon quel calendrier à l'IFSI ? Auprès de l'établissement d'accueil ?

Selon la période de votre mobilité le calendrier des différentes étapes à respecter est donné à vos référents pédagogiques.

Dès que vous vous êtes positionnés sur une destination, S Joseph, cadre formateur responsable de la mobilité internationale, réserve la place dans l'établissement d'accueil (à peu près 1 an avant le départ en mobilité)

Après votre éligibilité, vous êtes invité à venir tester votre niveau linguistique sur la plateforme OLS et dans le même temps l'IFSI demande à l'université d'accueil la spécialité choisie (d'où la nécessité de mettre plusieurs choix dans votre projet)

11- Quel est le montant de la bourse Erasmus +

La bourse est destinée à couvrir les frais supplémentaires liés aux études à l'étranger Le montant de la bourse varie en fonction du pays d'accueil (éloignement et PIB) et de la durée du séjour.

Le fait d'être un ESI Erasmus n'assure pas que l'ESI percevra obligatoirement une bourse.

Il n'y a pas de bourse Erasmus pour les mobilités internationales hors programme Erasmus

12- Puis -je demander un financement ailleurs ? à qui ?

Tous les candidats au départ peuvent faire une demande d'aide financière supplémentaire auprès de :

- Mairies
- Conseils généraux
- Conseils régionaux
- Paris Descartes

13- Dois-je faire un travail particulier pendant la mobilité ?

Même travail que durant tout autre stage

Après votre mobilité l'IFSI vous demande de faire un retour de votre expérience auprès de votre promotion, la procédure vous sera remise avant votre départ

14- Dois-je faire traduire le port-folio ?

Un port folio traduit en anglais peut si besoin être fourni par l'IFSI

15- La feuille d'évaluation de stage.

Vous pouvez partir en mobilité avec les documents de l'IFSI ou utiliser les documents de l'université d'accueil